

COMMISSION FRANCO-LUXEMBOURGEOISE

Télétravail, mobilité: les projets entre le Luxembourg et la France ne manquent pas

LUXEMBOURG/FRANCE – De multiples projets ont été évoqués ce lundi à Thionville, entre les gouvernements français et luxembourgeois, afin de renforcer la coopération transfrontalière.

par

 **Marion Mellinger**

29



7



16



Une solution pérenne pour le télétravail des frontaliers français devrait être trouvée d'ici fin 2024.

Des délégations des gouvernements français et luxembourgeois se sont réunies autour des ministres Laurence Boone et Corinne Cahen, ce lundi, à Thionville, à l'occasion de la Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière. Plusieurs points ont été évoqués:

PUBLICITÉ



- **Télétravail.** Après le passage du seuil de jours concernant la tolérance fiscale de 29 à 34 jours, les deux pays s'engagent à continuer les discussions d'ici fin 2024 pour parvenir à une solution pérenne pour les frontaliers français à compter du 1^{er} janvier 2025. Pour l'heure, cet accord est valable seulement jusqu'au 31 janvier 2024.
- **Mobilité.** Les travaux menés actuellement côté français permettront la circulation de trains dotés d'une rame supplémentaire entre Metz et Luxembourg. De 8 000 places par jour et par sens aux heures de pointe, le but est d'atteindre une capacité de 14 000 en 2025 et de 22 000 à l'horizon 2028-2030. Les P+R à Longwy et Thionville seront mis en service respectivement en 2024 et en 2025. Les modalités de participation financière du Luxembourg aux voies de bus à haut niveau de service transfrontalières, notamment entre Frisange (Luxembourg) et Hettange-Grande (France), doivent encore être définies.
- **Environnement.** Il a été décidé de créer un nouveau groupe de travail sur l'environnement pour aborder les sujets liés aux dépôts de déchets transfrontaliers.
- **Santé.** Les deux pays souhaitent créer un observatoire des données de santé, de surveillance et d'alerte dans les bassins de vie frontaliers du Grand Est et du Luxembourg. Ceci afin de mieux anticiper les épidémies et les questions liées à l'offre globale de santé dans chaque pays.
- **Éducation.** La France et le Luxembourg ont signé une déclaration d'intention portant la mise en place d'un parcours plurilingue renforcé en langues anglaise, allemande et luxembourgeoise, sur le territoire du GECT Alzette-Belval, de la maternelle au lycée. Le Luxembourg mettrait à disposition des assistants et enseignants de luxembourgeois, tandis que la France offrira des formations dans le cadre de l'alphabétisation en français à destination des enseignants luxembourgeois.
- **Petite enfance.** Il est prévu de finaliser la coordination entre les institutions compétentes pour que les prestations dépendance en nature dispensées en France aux assurés du système luxembourgeois puissent être remboursées.
- **Culture.** Il a été convenu de rechercher les moyens de pérenniser la coopération exemplaire d'Esch2022 pour donner une suite à la convention-cadre de partenariat.
- **Sécurité.** Des arrangements administratifs seront bientôt signés permettant une action commune plus efficace face à la délinquance transfrontalière et aux enjeux communs de sécurité. Les travaux visant à approfondir le cadre juridique de la coopération policière et douanière transfrontalière ont été lancés. Il a également été convenu de renforcer la coopération en matière de sécurité sur le terrain en vue des Jeux olympiques et paralympiques de Paris en 2024.